

Envoi : 12/09/2017

Réception par le Préfet : 12/09/2017

Publication : 15/09/2017



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil départemental Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2017-8-9-1

Séance du vendredi 8 septembre  
2017

### POLITIQUE EN FAVEUR DU SPORT

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSES :**

MM. HABIG, SCHELLENBERGER

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1er septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-2-9-1 du 17 mars 2017 relative à la politique en faveur du sport,
- VU l'avis de la 9<sup>ème</sup> Commission du 30 juin 2017,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Alloue les subventions de fonctionnement suivantes :

. 53 150 €, aux associations sportives organisatrices de manifestations sportives telles que détaillées en annexe 1 et imputées sur le budget départemental, programme E732 ligne 65-32-6574-25571-102 (annexe1)

Précise que ces subventions seront versées à l'issue de la manifestation au vu d'un bilan sportif et financier ainsi que de la revue de presse soulignant la participation financière du Département.

. 3 500 € aux SR COLMAR Escrime pour l'organisation d'un mercredi sportif imputés sur le programme E732 ligne 65-32-6574-25575-102 (annexe 2)

. 35 000 € à l'ASPTT MULHOUSE VOLLEY imputés sur le programme E732 ligne 65-32-6574-25575-102 (annexe 3)

. 35 000 € à l'ADHM (Association de développement du Hockey à Mulhouse) imputés sur le programme E 732 ligne 65-32-6574-25574-102 (annexe 3).

- Précise que l'ensemble de ces subventions feront l'objet d'un versement unique,
- Approuve et autorise la Présidente à signer l'avenant à la convention de partenariat avec l'ASPTT MULHOUSE VOLLEY et la convention avec l'ADHM, document joints en annexes 4 et 5.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité